

ELIGIBILITÉ DU CRÉDIT RENOUVELABLE⁽¹⁾



La demande de reprise doit se faire uniquement via l'outilzivente

Equiper les clients en entrée en relation avec le bon équipement et du 1er coup !

Qu'est-ce que l'éligibilité du Crédit Renouvelable⁽¹⁾ ?

- C'est un **indicateur** qui permet au conseiller de **connaître l'éligibilité de son client au Crédit Renouvelable⁽¹⁾** via l'affichage **depuis MyWay** de l'avis du Système Expert BPCE Financement.
- L'éligibilité du Crédit Renouvelable⁽¹⁾ est affichée uniquement pour les clients **en entrée en relation**, c'est-à-dire les **clients de moins de 3 mois, non équipés d'un Crédit Renouvelable⁽¹⁾**.

Les 4 grands objectifs de l'éligibilité Crédit Renouvelable⁽¹⁾

1. Equiper le client en entrée en relation avec la bonne carte selon le besoin du client
2. Améliorer la satisfaction client
3. Fluidifier le parcours de souscription Crédit Renouvelable⁽¹⁾
4. Faire gagner du temps au conseiller bancaire dans la commercialisation de la carte Débit/Crédit Izicarte⁽¹⁾

L'éligibilité du Crédit Renouvelable⁽¹⁾ : deux cas possibles

CAS 1 : Client éligible à un Crédit Renouvelable⁽¹⁾

Pour le cas d'un client qui est **éligible au Crédit Renouvelable⁽¹⁾**, l'avis du Système Expert remonte le libellé « **IZICARTE crédit renouvelable : Avis favorable** »

Carte Offre Initial

☒ MONSIEUR MAQUETTE DÉMO - titulaire MAJEUR CAPABLE

Famille de carte : VISA Premier

Type de carte : IZICARTE VISA PREMIER SANS CONTACT/ddd N3

Débit : Différé

Sans contact : Activé

Paiement : Crédit

Annuler Valider

IZICARTE Crédit Renouvelable : Avis Favorable

AVIS FAVORABLE

Pop In « Choix de la carte » Caisse d'Epargne

Le conseiller doit toujours définir le montant du crédit en fonction des besoins et des capacités de remboursement du client.

CAS 2 : Client qui doit faire l'objet d'une étude auprès du CRC BPCE Financement avec un complément d'information

Dans ce cas-là, l'avis du Système Expert remonte le libellé « **IZICARTE crédit renouvelable : à étudier** ».

L'affichage d'un avis à étudier du Système Expert n'empêchera pas un conseiller d'entrer dans le parcours de souscription Crédit Renouvelable⁽¹⁾.

Lorsque cet avis apparaît, le conseiller peut :

- VALIDER L'EQUIPEMENT IZICARTE ET CONTINUER SON PARCOURS DE SOUSCRIPTION CREDIT RENOUVELABLE**
→ Le client rentre dans un des cas de reprise (Epargne, Immo ou Banca), alors le conseiller poursuit son parcours de parcours de souscription sous Izivente, fait une **« demande de reprise »** et envoie au CRC BPCE Financement les pièces justificatives demandées **pour étude du dossier**.
- PROPOSER UN AUTRE EQUIPEMENT CARTE** → Le client ne rentre pas dans un des cas de reprise, alors le conseiller peut lui proposer un autre équipement à son client.

→ Pour vous accompagner dans cette étape, consultez l'OAV « **Traitement d'un refus/repris du Crédit Renouvelable** » ou l'infographie « **Traitement du refus/repris du Crédit Renouvelable** »

Carte Offre Initial

☒ MONSIEUR MAQUETTE DÉMO - titulaire MAJEUR CAPABLE

Pour l'octroi d'une carte IZICARTE, s'assurer que les informations clients sont actualisées (revenus, charges...). Si l'avis n'est pas satisfaisant, la souscription de la carte IZICARTE est soumise à l'accord de BPCE Financement.

IZICARTE Crédit Renouvelable : Dossier à étudier

Choix de la carte : Immédiat

Sans contact : Activé

Paiement : Crédit

Annuler Valider

AVIS À ETUDIER

Pop In « Choix de la carte » Caisse d'Epargne

⁽¹⁾ Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB-Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.